

Protection contre la guerre chimique.

Protocole concernant la prohibition des gaz asphyxiants du 7 juin 1925.

Le ministère des Affaires étrangères de la République française, répondant à une demande du Comité international de la Croix-Rouge, lui a fait savoir, en date du 20 août 1928, que la France, l'Italie, le Vénézuéla, l'U.R.S.S. et l'Autriche ont ratifié le protocole concernant la prohibition des gaz asphyxiants, signé à Genève, le 7 juin 1925, auquel le Libéria a adhéré.

En Italie.

Dans la publication mensuelle de la Croix-Rouge italienne, *Croce Rossa*, a été publiée en juin dernier, en même temps qu'un bel article du général Baduel sur la standardisation de matériel sanitaire, une étude du général Attilio Ottolenghi intitulée *La Croix-Rouge et la guerre*.

Le général Ottolenghi, comme sous-chef d'Etat-major de l'intendance générale de l'armée et plus tard comme intendant de la 3^{me} armée, a eu sous ses ordres la Croix-Rouge italienne durant la grande guerre à titre d'auxiliaire des Services de santé de l'armée. C'est dire la haute autorité et la sûreté de jugement du général Ottolenghi en matière de Croix-Rouge.

Cet article, publié pour la première fois dans le numéro du 15 mai de la revue *Echi e Commenti*, évoque, à l'occasion du centenaire Henri Dunant, cet autre précurseur de la Croix-Rouge, Ferdinando Palasciano, insiste sur l'importance primordiale de l'activité dans le temps de guerre de la Croix-Rouge et se termine par un aperçu des dangers que pourraient faire courir à la population civile les conflits de l'avenir ; le menace d'une attaque par les gaz asphyxiants revêt désormais le caractère d'une obsession. Cette menace pèsera lourdement sur les zones territoriales encore plus que sur les lignes avancées et s'en prendra aux créatures les plus faibles : la femme,

Protection contre la guerre chimique.

les vieillards, l'enfant. Comment conjurer ce péril, comment s'organiser pour la défense et où trouver la force morale qui permet aux civils d'affronter ces dangers.

La Croix-Rouge, dit le général Ottolenghi, s'est déjà préoccupée de répondre à cette demande, et il résume à cet égard les travaux de la Conférence d'experts réunie à Bruxelles le 16 janvier et jours suivants. Cette conférence lui est une occasion de réclamer que la Croix-Rouge italienne s'occupe activement de ce problème au point de vue national, instruisse le public à l'aide de tracts de propagande, organise des tournées avec projections cinématographiques, convainque les populations civiles de la nécessité de se servir des masques protecteurs et les familiarise avec leur emploi. Lorsque des résultats pratiques auront été enregistrés, il sera temps ensuite de s'occuper de la participation aux travaux de la Commission internationale. Ce que le général Ottolenghi désire avant tout, c'est que le public secoue son inertie et se rende compte des dangers très réels qui l'attendent en cas de conflit. Il ne faut pas, en pareil cas, hocher la tête ou sourire, afficher du scepticisme ou de l'indifférence. Le scepticisme et l'indifférence peuvent engendrer des dangers autrement sérieux que ne le sont les menaces que comporte la guerre chimique. La Croix-Rouge lui paraît l'institution la plus indiquée pour entamer une campagne de propagande, même l'unique instance à laquelle on peut recourir dans cet ordre d'idées.

Dans *Educazione fascista* du mois d'août le professeur Alessandro Lustig, un des experts de la conférence de Bruxelles, fait un historique de l'emploi des gaz de combat en se basant en partie sur les recherches de Julius Meyer. Il passe en revue les différents textes qui condamnent la guerre chimique, conventions de la Haye, traité de Versailles, protocole de Genève, et conclut qu'en dépit de tous les engagements les populations civiles restent très exposées en cas de déclaration de guerre.